

SOMMAIRE

- ◆ Édito, démolition du lavoir
- ◆ Camping
- ◆ Cimetière
- ◆ Défibrillateurs
- ◆ Salle des fêtes de Lubec
- ◆ Parias
- ◆ Végétaliser
- ◆ C'est vous qui le dites

EDITO

Nous avons choisi l'ancien lavoir d'Audenge pour nous donner un nom. Quoi de mieux en effet pour nous présenter que ce lieu emblématique chargé d'histoire, où semblaient encore résonner les voix et les claquements de battoir des lavandières colportant en travaillant les nouvelles du village ? Un lavoir des années 30, lui-même construit sur l'ancienne usine électrique de la Jalle.

Une délibération du Conseil Municipal nous annonçait une rénovation du bâtiment, on ne pouvait que s'en réjouir :

« enfin ! pensions-nous, ce patrimoine

longtemps oublié, laissé 20 ans sans entretien, serait donc protégé » !

Quelle déception et quelle tristesse de voir le sort qu'on lui réservait en réalité : **la démolition pure et simple** sans autre forme

de procès ni permis de démolition soit dit en passant, (essayez donc de faire ça chez vous).

Quel grand vide ce fut dans le paysage audençois ! Vide vite comblé, cependant, par un édifice flamboyant neuf. A l'identique nous dit-on ! Mais c'est tout simplement impossible. Comment remplacer le **charme et la patine d'une charpente chevillée, de fermes, de poteaux, de**

pannes, de liteaux vieux de plus de 100 ans, avec du bois neuf, des boulons et plaques en inox et des tuiles orange flamboyant ! Nous refusons de croire que rien n'était récupérable.

Nous constatons par contre que la note a flambé passant d'une rénovation à 30 996 € à une reconstruction à 55 920 € soit 45 % d'augmentation sans délibération du CM ! Chose redondante à Audenge où le budget n'est jamais tenu : une augmentation de plusieurs centaines de milliers d'€ pour la crèche, de même pour la halle du marché et encore récemment pour la plaine des sports. Pourquoi ?

Amateurisme ou volonté de tromper les Audençois ?

Un entretien suivi aurait été plus économique et surtout plus respectueux de l'authenticité du patrimoine.

Notre lavoir est mort, paix à son âme, une copie moderne et aseptisée trône aujourd'hui à sa place. C'est ce qu'on appelle à Audenge : **« Une politique d'entretien et de valorisation du patrimoine communal » !**

Nous sommes cependant satisfaits qu'il ait été reconstruit par une entreprise locale plutôt que remplacé par un immeuble à 4 niveaux de plus. **NS**



Camping Municipal

Ne serions-nous pas en droit de nous interroger sur les critères de choix du nouveau gestionnaire du camping ?

Rappelons que la commune, par l'intermédiaire de son maire et du Conseil Municipal, cautionne à hauteur de 25 % soit 662 500 € un prêt contracté pour un montant de 2 650 000 € afin de

réaliser les investissements à la charge de la société d'un montant de 3 503 500 €.

Accueil, centre de vie, 12 chalets, 25 cabanes mobiles, 10 tentes lodge devraient, selon le calendrier d'exécution du projet, voir le jour avant la fin de l'année. **À ce jour, nous ne voyons rien apparaître, que se passe-t-il ?** Y aurait-il du bétonnage en vue ? **GL**

Merci à tous les Audengeois qui nous ont fait remonter la **situation lamentable du cimetière du Liougey situé près de la décharge** : les allées sont dégradées, **l'accès est très difficile pour les handicapés**, les abords sont dans un piteux état, le cimetière n'est pas sécurisé et les poubelles débordent. Bel accueil pour les familles à l'entrée de ce lieu de recueillement ! **Vous nous signalez également des vols dont la récurrence devrait interpeller le maire** auquel nous adressons un rappel à la loi qui est très claire. **Nous lui demandons de rétablir très vite une situation digne dans ce cimetière. Nous pouvons aussi lui rappeler son engagement de campagne vis à vis « de la réfection, de l'embellissement de nos deux cimetières ».** Comme vous pouvez le lire ci-dessous la loi le dicte !

En application de l'article L. 213-8 du code général des collectivités territoriales, « le maire assure la police des funérailles et des cimetières ». Aux termes de l'article L.2213-9, « sont soumis au pouvoir du maire [...] le maintien de l'ordre et la décence dans les cimetières [...] ». Sur le fondement de ces dispositions, le fonctionnement, l'aménagement

Cimetière



et l'entretien des cimetières relèvent de la compétence du maire, qui fait exécuter l'ensemble des opérations nécessaires au bon entretien des parties publiques du cimetière. Cela inclut par exemple, les opérations de mise en place de plantations et d'engazonnement des espaces publics du cimetière, telles que les allées et les espaces inter-tombes. En vertu de l'article L.2321-

2,14, la clôture des cimetières, leur entretien et leur translation constituent des dépenses obligatoires pour la commune...

Sur le site internet de la mairie, on peut consulter le règlement intérieur du cimetière et les horaires d'ouverture, hors le cimetière n'est jamais fermé la nuit comme annoncé ! On sait pourtant que c'est la nuit que les vols sont commis. **Que penser d'un maire qui ne sait pas faire appliquer son propre règlement ?**

Les vidéosurveillances existent dans des cimetières de diverses communes. Cela fait reculer les dégradations rapportent les maires des dites communes. Seule la police est habilitée à visionner. Les plaignants ont 15 jours pour déposer une plainte, après ce délai les vidéos sont détruites. **JCD**

Nous connaissons tous ces expressions où le mot cœur renforce leur

sens : le cœur à l'ouvrage, avoir chaud au cœur... Autant ces expressions nous sont familières et nous accompagnent durant notre vie, autant notre propre cœur, muscle vital qui peut être atteint, a besoin dans nos communes d'un défibrillateur.

Cet instrument médical automatisé doit être accessible 24h sur 24h. Simple d'utilisation, il peut nous sauver en faisant repartir notre cœur, si par malheur nous faisons un malaise cardiaque. Nous savons tous que les premières minutes sont alors décisives pour sauver une vie.

Même si actuellement il n'existe aucune obligation, toutes les communes autour du Bassin ont fait le choix de s'équiper en défibrillateurs, pas Audenge ! Et ce malgré les demandes répétées des associations sportives.

À Audenge, commune du Cœur du Bassin, nous en connaissons un qui est placé en saison à la pis-

Défibrillateurs



cine du port. C'est à dire 2 mois dans l'année ? **Vous êtes priés de faire un malaise en saison... Non accessible directement et donc pas de malaise après 18 heures s'il vous plaît.**

Nous demandons à la première élue de notre commune de bien vouloir prévoir un nombre suffisant de défibrillateurs (8 minimum, 10 000€ environ), et de les répartir dans des lieux accessibles de la ville sans oublier les quartiers excentrés. Quand on a si souvent le mot « cœur » à la bouche dans son magazine ou dans la communication, voilà une belle chance de prouver que ce n'est pas seulement un mot et que la vie de nos concitoyens nous est précieuse. Il est grand temps d'agir !

Il y a un défibrillateur (propriété de la Croix Blanche) dans la salle de sport de Pessale mais petit inconvénient : il est situé dans une pièce fermée à clé. Hélas il n'y a pas de pied de biche au pied de la porte. C'est pas le pied. **JCD-JLE**

Dans le dernier bulletin municipal, notre édile vante ses mérites quant à la protection du patrimoine. On constate cependant que plusieurs bâtiments communaux sont dans un état de délabrement avancé. Le bâtiment municipal de Lubec, **ancienne école,**

Salle des fêtes de Lubec



qui abrite les fêtes et les élections diverses, est en train de déperir. Aucune, je dis bien aucune réparation ou rénovation depuis plus de 15 ans ! Faut-il attendre une tragédie pour prendre conscience de la vulnérabilité de nos édifices historiques et patrimoniaux ? Les bâtiments de Lubec sont en péril. Ils sont clairement menacés s'ils ne sont pas rapidement rénovés. **Les installations électriques sont dans un tel état de vétusté que les risques d'incendie liés à des courts-circuits ne sont pas à exclure,** l'étanchéité de la toiture est plus que défectueuse, le plafond de la salle de vote menace de s'effondrer, des pierres le long des murs sont en

suspens. **C'est notre patrimoine qui tombe en ruine. Notre édile l'abandonne, serait-ce pour mieux nous démontrer qu'elle le reconstruit par la suite ?** Elle n'aime ni le passé ni l'histoire de son village. En 12 ans de mandat, notre ville a connu la

plus grande régression patrimoniale de son histoire : suppression du jardin public, des dizaines de chênes, platanes et marronniers centenaires abattus, etc etc.

Cela fait deux mandats que le scrutin reconduit les mêmes personnages, il est temps de ne plus être réfractaire au changement. Alors, même si au cours d'une réunion de quartier NLY a promis une rénovation prochaine de la salle, je vous rappelle que cela fait 12 ans qu'elle vous le promet. "Les promesses n'engagent que ceux qui y croient" dit Jacques Chirac. Il est grand temps que NLY cesse de fuir ses responsabilités. **CB**

Les parias de la piste forestière 210

Alors que la désertique zone d'activité numéro 3 est mieux éclairée la nuit que l'aéroport de Mérignac, les deux tiers des riverains de la piste forestière 210 n'ont plus d'éclairage public depuis plus de 2 mois et demi. Il est vrai que cela se voit moins que si c'était au port d'Audenge !

Végétaux couleur locale

Comment végétaliser notre commune ?

- ◆ **En choisissant les espèces adaptées au climat local et au milieu :** en Aquitaine ce peut être des pins, ormes, chênes, tilleuls, liquidambers, frênes... En ville, par exemple, il est conseillé d'éviter les pins parasols, accusés de déformer les trottoirs.

- ◆ **En plantant des arbres de grande taille.**

Le problème aujourd'hui est que, trop souvent, les élus ont un déficit de compréhension des arbres. Nombre d'arbres sont implantés aux mauvais endroits en ville, trop près des maisons, des immeubles, des tuyaux d'eau, et ils deviennent gê-



nants. La majorité des maires les considèrent comme du mobilier urbain.

J'observe avec plaisir qu'il y a aujourd'hui une forte sensibilité du grand public aux bienfaits des arbres, mais ce n'est pas encore le cas, malheureusement, parmi les élus. **Actuellement, je vois toujours plus de maires abattre des arbres qu'en planter.**

Quand à ceux qui planifient des nouveaux quartiers, ils seraient bien inspirés d'installer d'abord les espaces verts et les lignes d'arbres, pour que la construction des chaussées et des immeubles s'adapte aux plantations préexistantes et que nos villes ne soient plus des fournaises. Faut-il envisager l'aménagement de l'environnement autrement ? **GT**

C'est vous qui le dites !

Morceaux choisis de vos courriers

C'est la fête ! *Extrait d'un courrier envoyé au maire.*

« La rue du port est devenue le terrain de jeu des mobylettes, motos, voitures, (quads parfois) tonitrueuses qui passent à des vitesses folles. Faut-il un accident pour que la municipalité intervienne ? Une charte civique est tout ce que vous proposez dans votre bulletin, ce serait risible si une partie de la population n'était excédée par ce laxisme. Votre éditorial évoque « le bien-vivre ensemble » et tous les refrains bien connus des politiques de l'esquive, qui remplacent l'action par les mots, le courage par la complaisance. Je passe sur votre tribune libre, bijou d'autosatisfaction à bon compte. Le calendrier des animations gâche jusqu'à la perspective des vacances, car pour l'essentiel c'est toujours au même endroit ! Dommage que

vous n'habitez pas rue du port, aucun doute que vous auriez trouvé des solutions pour équilibrer la distribution géographique de ces réjouissances. Voirie, enfin, vous avez fait installer des kilomètres de rambarde à l'entrée d'Audenge, en arrivant de Biganos, en bordure de chemins où personne ou presque ne marche jamais ! Mais la rue du port reste avec sa poussière quand il fait chaud, ses ornières boueuses quand il pleut. Quel passage, quel monde, quelle activité pourtant sur cette petite portion... Vous installez de magnifiques lampadaires au port où personne ne vit, un poteau tombe en ruine devant chez nous ! Danger potentiel déjà signalé dans un précédent courrier resté sans effet.

Pas d'abris bus pour les élèves, et autres usagers, qui peuvent attendre sous la pluie... ». NAC

Vivre à Lubec « Je suis récemment arrivé à Lubec (quittant le bonheur numérique du centre-ville où je vivais heureux) [...]. Ici la situation est dramatique, dès que les gens rentrent à la maison plus rien ne fonctionne [...]. Un responsable d'Orange m'a signifié que l'équipement de Lubec était défaillant car largement sous-dimensionné (ceci n'est pas étonnant, vu le nombre de maison qui poussent par ici). Il m'a donc invité à me tourner vers le maire qui, selon ses dires, a des contacts directs avec des directeurs de secteurs qui sont à même de régler notre problème. Orange ne fera pas de dépenses pour notre village, m'a-t-il asséné pour finir [...]. La mairie a fait un courrier à toutes les victimes des

3 villages pour leur indiquer que ce n'était pas son problème, et que nous devons nous battre seuls contre une multinationale ! Elle indique que nous aurons la fibre à l'horizon 2020-22, formidable ! Dans le pire des cas, il nous reste plus de 3 ans à attendre. S'installer à Lubec est un sacerdoce. Pas de mobile (ou peu), pas d'internet, taxe d'aménagement de presque 3000€ (de non aménagement plutôt car l'argent va aux immeubles du bourg, pas à nous). Taxe foncière et d'habitation équivalente à la "métropole". Frais de connexion aux réseaux élevés car rien n'est prévu pour cette explosion démographique. Assainissement individuel à notre charge (environ 10 000€ et 100€ pour le SIBA)... ». Bruno

Certes « Oui, il faut protéger la nature... Mais ici, cela se fait à géométrie variable : des voitures (non électriques), des motos, des mobylettes auxquelles sont souvent attelées des remorques ont le droit de parcourir ce magnifique chemin et pas les vélos ? Alors quid de la pollution ? Les avions, souvent militaires, volant à basse altitude, très bruyants, ne troublent pas l'écosystème ? Et que dire de ces horribles barrières, une insulte au paysage, à chaque entrée du sentier ? Les énormes ornières ne sont pas le fait des VTT et des vélos ! Il faut raison garder : la dé-

couverte en vélo de ces sites est la plus intéressante, c'est en tout cas la seule pour avoir une chance d'intéresser nos enfants et de les éduquer sur ce qu'ils voient, il y a tant à leur expliquer. La cohabitation des piétons et des cyclistes est agréable, il est d'usage de se saluer en se croisant. Mais l'interdiction des vélos commence à détériorer ce climat, il y a désormais quelques grincheux légitimistes pour rappeler le règlement. Prévoir des poubelles serait davantage judicieux pour préserver l'environnement... ». Philippe